

DECISION DG n° 2019-58

Du **14 JAN. 2019** portant nomination
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 7 août 2017 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé - Monsieur MARTIN (Dominique) ;
- VU** la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : La décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifiée comme suit :

I – L'article 2 est remplacé par les dispositions suivantes :

« **Article 2** : Madame GABOREL (Sandrine) est nommée directrice déléguée aux ressources et Madame DUPLESSIS (Evelyne) est nommée directrice déléguée à l'informationnel et pilotage de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé. »

II – Les articles 5-1 et 5-2 sont supprimés.

Article 2 : La présente décision, qui prendra effet à partir du 14 janvier 2019, est publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **14 JAN. 2019**

Dr Dominique MARTIN

Directeur général